

Intervention de François-Louis Michaud Directeur exécutif de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE/EBA)

François-Louis Michaud a débuté sa carrière à la Banque de France, où il a occupé différents postes dans la supervision bancaire, la régulation et la stabilité financière. Puis il a été détaché à la Fed de New York et à la BRI. A l'ACPR ensuite, il a participé à partir de 2012 aux préparatifs du MSU, puis à partir de 2014, a été nommé directeur général adjoint à la Banque Centrale Européenne. Il est Directeur exécutif de l'EBA depuis septembre 2020.

François-Louis Michaud rappelle que l'EBA, qui a fêté en 2021 ses 10 ans d'existence, est une instance technique qui intervient en amont et en aval des évolutions législatives. A ce titre elle entretient et cherche à amplifier son dialogue avec l'industrie financière.

Sortie de crise et enjeux structurels

Le premier constat qui peut être fait est celui d'une résurgence des incertitudes liée à l'apparition du variant Omicron du covid-19, qui se reflètent dans les indicateurs de volatilité et les prix sur différents marchés, qu'il s'agisse du prix des actions - dont celui des valeurs bancaires qui ont chuté - ou de l'élargissement des primes de risque des instruments de dette, y compris ceux émis par les banques. Cette situation fait ressurgir avec force la question des valorisations observées pour les actions bancaires : il s'agit de savoir si elles sont soutenues par des fondamentaux suffisamment solides, et ne tiennent pas seulement à l'abondante liquidité injectée par les banques centrales. C'est un sujet discuté dans les instances de stabilité financière, au niveau national, européen et international, depuis la crise de 2008-2011.

Globalement, le secteur bancaire européen est considéré comme assez fragile, à la fois parce que l'économie européenne est moins vigoureuse que l'économie américaine ou chinoise, et que certaines banques sont dans une situation compliquée ; il ne faut pas pour autant verser dans une généralisation trop hâtive : les acteurs du secteur financier performant très différemment, quel que soit leur modèle d'affaires ou leur zone géographique.

Une profitabilité peu vigoureuse

D'une manière générale, la profitabilité des établissements européens n'est tout de même pas très forte. Les marges nettes d'intérêt ont continué à se réduire pendant la pandémie, tandis que les frais opérationnels ont continué à croître pour des raisons tenant largement à la transformation du mode opératoire des banques. Les investissements nécessaires dans la technologie et la sécurité, l'amélioration de la gestion des données, l'embauche de nouveaux types de collaborateurs pour mener la transformation digitale ont tendance à contrebalancer les efforts faits par les banques pour réduire le maillage physique de leurs réseaux et certaines catégories de salariés sur des tâches qui ont moins

de raisons d'être à partir du moment où les banques opèrent à distance. Mais François-Louis Michaud ne veut pas en tirer de conclusions trop négatives sur la capacité des banques à évoluer : l'exemple de banques des juridictions du nord de l'Europe, dans lesquelles la transformation digitale est déjà très avancée et qui ont réussi à abaisser leurs coûts de structure de façon significative, est encourageant.

La qualité des actifs en question

Au-delà de ce problème structurel de rentabilité qui date d'avant la crise, une autre question se pose autour de la qualité des actifs, très variable d'une banque à une autre. Certes, les ratios de créances douteuses ont continué à diminuer depuis le début de la pandémie. L'utilisation des moratoires et des systèmes de garantie publique mis en place pour faciliter la gestion de la crise et permettre aux banques d'accompagner leurs clients a baissé. Cependant, les indicateurs de la qualité des actifs, comme la proportion d'actifs classés comme moins performants ou pouvant devenir moins performants (stages 2 et 3 en normes IFRS 9), marquent une grande divergence d'un pays à l'autre. De la même façon, les prêts ayant fait l'objet d'une renégociation évoluent différemment d'un pays à l'autre et d'un établissement à l'autre. Les analystes et les banques elles-mêmes ont ainsi des visions très différentes sur l'évolution de la qualité de ces actifs. L'EBA a publié fin novembre 2021 un rapport sur la façon dont les banques ont utilisé la flexibilité permise par les normes IFRS au cours des derniers trimestres, qui montre des pratiques très hétérogènes. L'ensemble de ces éléments participent d'une incertitude générale sur la qualité des actifs des banques, et il reste délicat aujourd'hui de se faire une idée précise et comparative de la situation de ces dernières.

La hausse des risques opérationnels

A cette incertitude sur la qualité des actifs s'ajoute la question de la hausse des risques opérationnels dans les banques, issus de la transformation numérique du secteur. L'utilisation accrue de bases de données et le volume des informations partagées induisent de nouveaux risques et une augmentation significative du nombre d'incidents, et notamment de cyber-incidents, au cours des derniers mois. Les banques ont commencé à renforcer leurs contrôles sur ces risques, mais l'EBA estime essentiel qu'elles consolident encore leur dispositif, notamment vis-à-vis de leurs sous-traitants. Le projet de règlement de la Commission européenne, baptisé DORA (Digital Operational Resilience Act), a précisément pour objet de proposer un cadre prudentiel pour les sous-traitants et services tiers qui s'intègrent dans la chaîne de valeur bancaire.

Les banques sont d'ores et déjà soumises à des questionnaires de l'EBA sur les effets de la transformation numérique. Ces questionnaires ont montré un recours accru à la biométrie et à l'intelligence artificielle, qui crée de nouvelles problématiques comme celle de l'inclusion financière : il faut éviter que des catégories de clients se retrouvent exclues du marché parce qu'elles n'ont pas accès à certaines technologies ou en raison des paramétrages des systèmes. Les questionnaires visent également à s'assurer que les banques prennent bien en compte les risques associés à ces nouvelles technologies. Il faut que leurs investissements et leurs pratiques en la matière soient en ligne avec leur politique globale de prise de risques : les techniques d'IA ne doivent pas seulement être utilisées par des front offices innovants en dehors du cadre du contrôle général des banques.

Il est également important que les banques prennent la mesure de la pression qu'elles subissent à la fois de la part des fintechs, mais aussi des grands acteurs disposant de vastes bases de données et des technologies très avancées. Cette pression génère un double risque de fragmentation de la sphère bancaire traditionnelle. La Commission européenne a fait des propositions sur ce sujet dans le cadre de sa stratégie digitale en 2020.

Le niveau de capitalisation

Enfin se pose la question du niveau de capitalisation des banques. Celles-ci sont certes beaucoup plus capitalisées que lors de la sortie de crise de 2009, ce qui leur a permis de traverser la pandémie de façon plus sereine. La finalisation de Bâle 3 en cours au niveau européen avec la publication du package bancaire par la Commission européenne va en principe contribuer encore à leur solidité. Les ratios de capitalisation sont ainsi très élevés aujourd'hui par rapport à ce qu'ils étaient il y a 10 ans. Les résultats des stress test publiés par l'EBA en juillet 2021 montrent que même dans le scénario adverse très sévère retenu, les banques gardent en moyenne un ratio de CET1 supérieur à 10%. Elles affichent une marge substantielle avec les management buffers, c'est à dire le surplus de capital par rapport aux seules exigences réglementaires.

Se pose alors la question de la jauge de ce niveau de fonds propres : certains établissements préféreront conserver ces réserves, voire les accroître, mais d'autres souhaitent en redistribuer une partie aux actionnaires pour rattraper les restrictions mises en oeuvre en 2020 à la demande des autorités, ou veulent les investir pour prendre des positions sur certains marchés et faciliter une consolidation du secteur bancaire européen. Celle-ci ne passe pas nécessairement par des fusions/acquisitions, mais plus simplement par la croissance interne en utilisant les facilités ouvertes par le passeport européen et la libre prestation de services pour développer des activités dans les juridictions de l'Union européenne. En Espagne et en Italie ont eu lieu des opérations de concentration nationales qui sont des exemples de ces mouvements.

Les 6 recommandations de l'EBA

Le rapport d'évaluation des risques de l'EBA publié le 3 décembre 2021 recommande 6 axes d'efforts aux banques et à leurs superviseurs :

- La première concerne la politique d'origination des crédits des banques. La BCE avait publié une étude soulignant, parmi les banques supervisées, un manque de pilotage stratégique de cette politique d'origination, souvent conçue comme un instrument de prise de part de marché avec une tarification qui n'était pas suffisamment différenciée en fonction des types de risques. Cette politique d'origination doit soutenir le redémarrage de l'économie vers une sortie de crise et accorder tout le crédit nécessaire aux acteurs économiques, mais de façon soutenable à la fois pour ces derniers et pour les banques.
- La seconde porte sur la nécessaire intégration des facteurs ESG dans les modèles d'affaires et la gouvernance.

- Vient ensuite la question du financement des activités des banques. Celles-ci ne doivent pas s'installer dans un modèle où la liquidité fournie par les banques centrales serait leur principale source de financement.
- La quatrième recommandation concerne la stratégie de distribution des profits, qui doit demeurer prudente.
- La sécurité opérationnelle, tout au long de la chaîne des sous-traitants et fournisseurs, reste également un sujet majeur pour les banques.
- Enfin la question de la coopération entre autorités (prudentielle, de lutte anti-blanchiment, de résolution ...) prend une importance nouvelle depuis quelques années. En effet, la plupart des enjeux dans le secteur bancaire doivent désormais être appréhendés dans une approche globale pour prendre en compte toute leur dimension, sans occulter les implications d'une action sectorielle sur les autres secteurs.

Les priorités de l'EBA pour 2022

Le programme de travail pour 2022 de l'EBA s'organise autour de 5 priorités verticales et 2 transversales, dans le cadre des missions de l'Autorité :

- Le premier objectif vertical est de compléter le single *rule book* en matière de supervision et de résolution. Le chantier de la transposition de Bâle 3 va démarrer probablement en fin d'année, lorsque les discussions au niveau du Parlement et du Conseil européens seront achevées.
- Le deuxième bloc d'action est de renforcer la qualité des outils de stress tests et d'analyse de détection des risques. Les stress tests sont menés à l'heure actuelle de façon *bottom up* : l'EBA utilise un scénario préparé par le Conseil Européen du Risque Systémique (CERS) avec l'aide de la BCE, et communiqué aux banques. Le stress test se déroule selon une méthodologie construite par l'EBA et dont les superviseurs contrôlent la bonne application par les banques. L'EBA réfléchit aujourd'hui à la façon de compléter cette approche *bottom up* par une approche *top down*, c'est à dire avec des outils qui permettraient à l'EBA et aux autorités de contrôle d'arriver à des premiers calculs et de les confronter avec ceux remontés par les banques, avec l'idée d'avoir un dialogue plus efficace avec ces dernières. L'objectif est d'être prêt pour le prochain stress test qui aura lieu en 2023.
- Le troisième objectif porte sur les données. L'EBA reçoit aujourd'hui l'ensemble du reporting des banques de l'UE. Ce chantier de reporting réglementaire a commencé il y a plusieurs années et se matérialise au travers de la plateforme Euclid (European Centralised Infrastructure of Data). L'information est disponible depuis 2021 ; elle permet à l'EBA de conseiller le législateur lorsqu'il propose de nouveaux textes, et de calibrer la réglementation de niveau 2. Mais l'EBA souhaite aussi rétroceder cette information pour qu'elle puisse être utilisée par les autorités présentes à son *board*, et plus largement par tous les acteurs de l'industrie financière. C'est un projet qui s'étalera probablement sur plusieurs années. L'EBA entend ainsi devenir un acteur majeur de la transparence et de la discipline de marché.

- Sur la sécurité opérationnelle et l'innovation, trois grands sujets sont à l'ordre du jour : la gestion des risques IT traditionnels ; le rôle croissant des prestataires de services externes au sein de la chaîne de valeur bancaire ; et les sujets liés à l'émission de cryptoactifs avec le projet de règlement MiCA (*Markets in Crypto-Assets*), qui devrait aboutir dans les prochaines semaines.
- Vient enfin le sujet de la lutte anti-blanchiment, qui est revenu sur le devant de la scène avec la faillite de la banque lettone ABLV en 2018 et a conduit à attribuer de nouvelles tâches depuis début 2020 à l'EBA, dans l'attente de la création d'une autorité de lutte anti-blanchiment européenne intégrée (l'AMLA, *Anti-Money Laundering Authority*) qui devrait voir le jour en 2024-2025. L'EBA doit préparer le terrain et favoriser d'ores et déjà la convergence entre juridictions nationales.

Trois grands axes de travail sur les risques environnementaux

Les sujets transversaux sont liés au climat et à l'environnement, ainsi qu'à la sortie de crise et du Covid, sujet déjà évoqué.

Concernant plus spécifiquement les risques environnementaux et ESG, l'EBA travaille sur trois axes.

Le premier est le bloc prudentiel dans le cadre réglementaire bâlois autour de ses trois piliers : exigences en fonds propres et en liquidité ; gestion des risques par les banques ; information diffusée par les banques aux marchés. L'EBA a ainsi réalisé fin 2020 un exercice pilote sur le risque climatique, dont les résultats ont été publiés début 2021. Il s'agissait du premier exercice ayant une dimension véritablement européenne mené avec des banques volontaires représentant 10 pays et 50% des actifs pondérés du secteur bancaire européen. L'EBA s'est focalisée sur des portefeuilles relativement simples à analyser constitués de grandes entreprises d'origine européenne pour lesquels les banques avaient des informations assez nombreuses ou plus de facilité à les récolter. Pourtant cet exercice a montré que la qualité de l'information mise à la disposition des banques pour apprécier le risque climatique était encore très faible. Une taxonomie existe désormais au niveau européen, mais sa mise en place par les banques est en démarrage, et les emprunteurs ne sont pas non plus très avancés dans ce domaine. L'EBA a aussi constaté une grande diversité de méthodologies utilisées par les banques, souvent encore peu maîtrisées. Le deuxième enseignement de cet exercice pilote est que pour deux tiers de ces expositions, l'impact de la transition climatique serait potentiellement très élevé.

Pour l'EBA, qui a publié à l'été 2021 un rapport sur la gestion du risque climat par les banques, l'essentiel des efforts doit aujourd'hui porter sur l'information publiée par les établissements bancaires qui doivent être en mesure d'utiliser la taxonomie européenne, mais doivent aussi communiquer aux marchés autant d'informations que possible. Il est important également de communiquer sur les difficultés qu'elles rencontrent, sur le fait que l'industrie financière ne dispose pas d'une information complète, parce que ce déficit d'informations peut avoir des conséquences sur le type de transition qui sera organisée collectivement.

François-Louis Michaud rappelle que les banques sont au cœur du système économique, particulièrement en Europe compte tenu de la façon dont l'économie européenne est financée, et

qu'elles ont une mission centrale de réduction des asymétries d'information. Elles peuvent diffuser les outils tels que la taxonomie auprès des entreprises non financières, et participer de façon très utile à cette nécessaire transparence pour faciliter la transition. Cela passe par des efforts en matière de stratégie commerciale, de pilotage des risques, ainsi que de gouvernance. L'EBA a listé dans son rapport un certain nombre de points d'action nécessaires. Mais l'idée n'est pas de demander aux banques d'aller au-delà de leur mission de financement traditionnelle et de financer tel type de secteur ou tel type de clients, mais d'abord de faire la transparence sur le sujet.

Le sujet le plus sensible reste cependant de savoir comment le risque climatique pourra faire l'objet d'un traitement en capital. Le travail consistera à savoir comment les facteurs environnementaux vont affecter les risques (de crédit, de marché, et opérationnels), comment la gouvernance peut les prendre en compte et quelles sont les exigences en capital qui vont en découler. Mais cela ne pourra se faire qu'à partir du moment où les données et les historiques de données seront suffisants. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas possible d'y travailler dès à présent sur un plan conceptuel, et des travaux sont en cours aujourd'hui au niveau européen et international au sein du Comité de Bâle. A la demande de la Commission européenne, l'EBA devra faire des premières propositions en la matière dès 2023.

Concernant les stress climatiques, deuxième axe de travail de l'EBA, des mandats européens ont été confiés à cette dernière ainsi qu'à l'EIOPA et l'ESMA, qui devront préparer des exercices dans ce domaine, et au moins une fois agir ensemble. En France, l'ACPR a mené un stress test climatique pilote pour les trois secteurs qui apporte d'ores et déjà des conclusions intéressantes.

Dernier axe de travail de l'EBA : promouvoir les outils qui facilitent la transition. Ainsi l'EBA travaille à des standards pour faciliter l'émergence d'une titrisation soutenable d'un point de vue environnemental, ainsi qu'à la façon dont la taxonomie peut influencer ou faciliter l'émergence de prêts verts. Pour mener ces missions, l'EBA va créer une unité spécifique au sein de son département d'analyse économique et des risques, pour apporter une contribution concrète ancrée dans l'analyse de risques et ne pas se limiter à la définition conceptuelle de *policy* ou de principes.

Questions - Réponses

Les moyens de l'EBA pour mener à bien ses missions, en termes d'effectifs et suite au départ des collaborateurs anglais.

L'EBA fonctionne selon l'esprit Lamfalussy et Larosière : il s'agit de mettre en place des petites unités agiles, qui s'appuient sur l'expérience de terrain de ses membres. L'EBA compte aujourd'hui 230 collaborateurs - économistes, juristes, experts en sécurité informatique, ...- dont beaucoup sont détachés des autorités nationales et d'autres recrutés sur les marchés. Sur la plupart des mandats confiés par le législateur, une petite équipe de collaborateurs de l'EBA est créée pour piloter un groupe de travail rassemblant des représentants de ses 27 juridictions (environ 3 000 personnes sont ainsi mobilisées à l'heure actuelle).

Un retour sur les priorités de 2021, en particulierité l'objectif transversal de créer une culture de bonne gouvernance et de bonne conduite : le secteur bancaire a-t-il progressé dans ce domaine ?

Le soutien des banques aux économies pendant la crise est un premier point à mettre au crédit de la gouvernance et de la façon dont se pilote le secteur bancaire. Des progrès tangibles ont pu être constatés sur l'augmentation des fonds propres et la réduction des risques. En revanche, ces points positifs ne répondent pas encore totalement aux interrogations des superviseurs sur la gouvernance, qui avaient déjà émergé avant la crise. Les banques sont actuellement au milieu du gué dans ce domaine. La création de la nouvelle autorité européenne de lutte anti-blanchiment doit marquer le démarrage d'une nouvelle phase de progrès. D'ores et déjà, l'EBA fait des revues par pays sur la façon dont la LCB-FT est menée et fait de nombreuses recommandations aux autorités locales.

Les nouvelles technologies : le superviseur a-t-il la boîte à outils adéquate pour assurer sa mission traditionnelle de supervision du risque de crédit face au développement rapide de technologies innovantes comme l'Intelligence artificielle dans le crédit assessment et l'identification des profils de risque de crédit des clients ?

La Commission européenne a en effet demandé à l'EBA de la conseiller sur les enjeux liés à l'utilisation croissante de l'Intelligence artificielle. Cela constitue un des chantiers de l'EBA pour 2022. Les process utilisant des technologies comme l'IA ne peuvent pas être contrôlés comme les modèles internes, car ils impliquent des données et des méthodologies qui évoluent en permanence. Il faut donc les aborder avec une approche différente fondée sur les résultats. Ce point fait l'objet de discussions au Comité de Bâle : il s'agit de savoir si la banque utilise cette technologie en toute connaissance de cause, de façon bien comprise en interne ; et ensuite de déterminer si les résultats produits sont en ligne avec la stratégie d'appétit au risque de chaque établissement, et avec le type d'activité et de clientèle ciblées. Il faut mettre les banques en responsabilité sur ces points : le superviseur ou le régulateur n'est pas en mesure de donner une méthodologie ou un mode d'application, mais en revanche les banques doivent avoir une capacité d'explication et d'acceptation des résultats en cohérence avec leur stratégie.

Concernant la lutte anti-blanchiment, quelle pourrait être la gouvernance de l'AMLA, notamment s'agissant des critères de supervision directe ?

Le législateur européen est actuellement en train de débattre sur ce point, et l'EBA a déjà publié des opinions à ce sujet. Les premières discussions indiquent que l'AMLA serait directement en charge d'entités, pas uniquement bancaires, mais qui supportent des risques importants du point de vue de la taille, de la nature de l'entité concernée et de son activité transfrontalière. Mais plusieurs modèles restent en discussion et le point d'arrivée peut encore évoluer.

Concernant la finance verte, comment encourager les banques à prendre davantage en compte les risques climatiques dans la situation actuelle de déficit d'informations ?

Le fonds du problème est de réduire le déficit de données. Les banques doivent communiquer sur ce qu'elles comprennent du risque climatique de leurs clients, sur ce qu'elles savent et sur ce qu'elles ne savent pas encore. Mais il faut se placer dans une situation de transition ordonnée, sans coup d'arrêt brutal, ou de réallocation sans préavis des financements à des entités supposées vertes mais pas forcément rentables à terme.

L'EBA suit-elle l'équilibre entre le montant global de capital du système bancaire et le capital disponible pour l'économie ? Quel est le point d'équilibre entre ces deux données ? Dans un rapport de 2014 de la Financial Stability Review, ce ratio était évalué autour de 11% à 12%, alors qu'il atteint aujourd'hui presque 16%.

Le bon niveau de capitalisation est une des grandes questions du moment. Cette question relève plutôt du CERS, mais l'EBA cherche à instaurer une transparence sur le sujet et incite à se poser certaines questions : est-ce que ce niveau de capital est nécessaire pour tout le monde ? Est-il suffisant ou excessif compte tenu de la qualité des actifs ?

Concernant la tarification des crédits, comment assurer d'un côté une différenciation de la tarification alors que de l'autre la pression régulatrice réduit l'intérêt des modèles internes, ?

La réforme de Bâle 3 n'est pas une remise en cause des modèles. Elle cherche à trouver un meilleur équilibre dans l'utilisation des modèles, avec une meilleure prise en compte du risque dans l'approche standard, et un plafonnement dans l'utilisation des modèles au-delà d'un certain seuil pour les approches avancées. Mais le fait de ne pas tirer tous les bénéfices des modèles du point de vue du capital réglementaire ne veut pas dire que l'information récoltée ne peut pas être utilisée par les banques pour la conduite des activités. La différenciation des tarifs est tout à fait possible, et les modèles y participent, même si leur moteur va maintenant être un peu bridé.

Comment développer l'usage du passeport européen via la création de succursales pour favoriser le développement de l'Union bancaire ?

C'est une question centrale, et des freins subsistent qui tiennent souvent à la construction historique des groupes bancaires et à la difficulté de réorganiser les structures, mais aussi au regard porté par les autorités locales qui craignent un amoindrissement de la relation de proximité avec elles. Ce qui s'est passé avec le Brexit apporte cependant des éléments de réponse. Les banques américaines, européennes, voire japonaises, ont réorganisé post Brexit leurs activités pour couvrir l'intégralité de l'UE grâce à des succursales avec en général une tête de pont dans un des pays de l'Union. Par ailleurs, des formes d'intégration du marché sur certaines activités un peu périphériques à des activités plus centrales se sont fait jour, comme dans le secteur du crédit à la consommation, où de grands acteurs européens ont commencé à intégrer le marché en rachetant des entités de leasing automobile ou de factoring. En ce qui concerne la question de l'achèvement de l'Union bancaire, le cadre d'harmonisation institutionnel a été poussé aussi loin que possible, et il bute aujourd'hui sur le dossier EDIS, le mécanisme européen de garantie des dépôts, qui est un sujet politique très sensible. Le relais doit à présent être pris par les forces de marché qui doivent se positionner pour servir des marchés non domestiques de façon plus active. C'est ce qui redonnera un momentum politique pour parvenir à compléter ce qui manque encore au dispositif institutionnel de l'Union bancaire. C'est une logique de relais et la seule solution possible.

Quel est le degré de préparation des banques de l'UE vis-à-vis de l'usage des cryptomonnaies, à la fois courante et non régulée, et monnaie numérique de banque centrale ?

Les cryptomonnaies, plutôt à considérer comme des cryptoactifs car elles n'ont pas tous les attributs d'une véritable monnaie (réserve de valeur etc...), ont fait émerger une nouvelle technologie,

initialement utilisée par des acteurs qui voulaient se placer en dehors du secteur bancaire traditionnel, rejoints par les GAFAs qui y voient la possibilité de proposer à leurs clients des solutions également hors du secteur bancaire. Cette approche met en cause le rôle traditionnel de la banque. C'est ce qui a provoqué l'accélération des banques centrales sur leur projet de monnaie numérique, parce que cette technologie nouvelle présente de réels avantages, par exemple en ce qui concerne les coûts des paiements transfrontaliers, et que les banques centrales souhaitent proposer la même technologie que ces acteurs non bancaires. Les banques centrales ne cherchent cependant pas à se substituer au secteur bancaire, mais plutôt à savoir comment elles feraient participer le secteur bancaire traditionnel à cette nouvelle technologie. Il ne s'agit pas de siphonner la base de dépôts des banques ni de désintermédier le secteur bancaire ; au contraire, cette proposition de monnaie numérique de banque centrale doit permettre d'éviter que des acteurs tels que les GAFAs, qui ont une base de clientèle de milliards de personnes, prennent pied de façon dominante sur ce segment. C'est une logique qui engage la raison d'être du secteur bancaire elle-même, et c'est la raison pour laquelle la Commission européenne a fait sa proposition MICA qui vise à faire rentrer dans un cadre réglementaire les émetteurs de cryptoactifs.

En matière de finance durable et plus particulièrement sur la coopération entre juridictions : comment la taxonomie européenne peut-elle trouver sa place dans un ensemble qui devrait être plus large et plus coopératif ?

L'Europe est en avance de phase sur ce sujet. Mais, malgré l'intérêt renouvelé pour la transition environnementale par la nouvelle administration américaine, la première réaction américaine vis-à-vis d'approches comme la taxonomie a été plutôt négative. L'idée outre-Atlantique est plutôt de laisser aux acteurs la responsabilité de leur communication et de leur méthodologie. Mais, petit à petit, au sein des discussions menées dans le contexte bâlois, comme également dans d'autres groupes internationaux d'experts, l'idée qu'il faut un langage et une grammaire communs fait son chemin. Les acteurs européens doivent avoir suffisamment confiance en eux-mêmes pour contribuer à faire de cette taxonomie un standard mondial, en dépit des imperfections encore existantes, et éviter de se voir imposer un nouveau standard.

Quelle est l'articulation entre les consultations des projets de reporting intégré IReS (Integrated Reporting System) de l'EBA et IRF (Integrated Reporting Framework) de la BCE?

La Commission européenne a donné à l'EBA un mandat de faire des propositions pour un reporting intégré, avec trois objectifs : son harmonisation, mais aussi sa simplification et la réduction de son coût. Un reporting harmonisé a été mis en place depuis deux ans pour les activités bancaires par l'EBA. Celle-ci travaille sur la simplification, et a fait des propositions pour que le coût du reporting soit réduit dans les années à venir. Le législateur européen a également demandé à l'EBA de travailler avec l'ESMA et l'EIOPA à une approche plus intégrée pour les trois secteurs. La BCE a toute sa place dans ces projets, puisqu'elle collecte des statistiques pour des raisons monétaires, et l'EBA a donc des discussions et des groupes de travail avec cette dernière. C'est un chantier de grande envergure pour lequel l'EBA est force de conseil pour la CE et pour le législateur européen, en étroite liaison avec les autorités nationales et la BCE.